

PROJET D'ACADÉMIE

2013 - 2017



RÉUSSITE
INSERTION
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROJET D'ACADÉMIE 2013 - 2017

Le projet académique "Cap 2015" a structuré l'évolution de notre académie durant ces dernières années et a été évalué, à l'initiative de mon prédécesseur, à la fin de l'année 2012.

Il nous laisse des acquis incontestables, qui sont autant de dynamiques à poursuivre, dans plusieurs domaines et notamment :

- dans le champ du numérique avec un environnement numérique de travail e-lyco, fruit d'un partenariat entre le conseil régional, les cinq conseils généraux et l'Éducation nationale, maintenant généralisé à l'ensemble des collèges et lycées publics, privés sous contrat et l'enseignement agricole. Et depuis la rentrée a été mis en place, avec plus de 150 communes, e-primo, un ENT pour les écoles.
- dans le champ de l'apprentissage des langues avec une politique ambitieuse d'ouverture de classes bilingues en sixième, de sections européennes et de classes préparant la codélivrance des baccalauréats (ABIBAC avec l'Allemagne, ESABAC avec l'Italie et BACHIBAC avec l'Espagne).
- dans le champ de l'accueil des jeunes en situation de handicap, tant par l'accompagnement des élèves que par l'ouverture de CLIS et d'ULIS (à la rentrée 2013, 131 en collège et 21 en lycée).
- dans le champ du pilotage pédagogique partagé avec un véritable travail en commun de l'encadrement et une formalisation des contrats d'objectifs avec les établissements.

Il reste cependant quelques points sur lesquels nous devons être collectivement vigilants :

- les taux de redoublement qui restent, au regard des indicateurs nationaux, trop importants tant à l'école, conduisant ainsi à l'entrée au collège, dans certains secteurs, à un pourcentage de jeunes en retard de plus d'un an supérieur à 20%, qu'au collège, en sixième par exemple.
- les places vacantes dans la voie professionnelle dont le pourcentage augmente au fur et à mesure des cursus (20% en deuxième année de CAP comme en baccalauréat professionnel ou en section de technicien supérieur).
- les phénomènes d'absentéisme et de décrochage qui touchent à des degrés divers tous les établissements et constituent un enjeu majeur de la responsabilité du système éducatif vis-à-vis de la nation.
- les poursuites d'études vers l'enseignement supérieur pour lesquelles des marges de progrès existent dans une académie qui affiche parmi les meilleurs taux de réussite au baccalauréat au plan national.

Dans la suite de "Cap 2015" et prenant en compte les points de vigilance soulignés ci-dessus, le présent projet académique pour la période 2013-2017 s'articule autour de 4 ambitions :

- RÉUSSITE *"Conforter la réussite de tous les élèves"*

- INSERTION *"Favoriser une insertion réussie dans la société"*

- SOLIDARITÉ *"Ne laisser personne au bord du chemin"*

- COOPÉRATION *"Travailler ensemble pour la réussite de tous"*

Pour chacune de ces ambitions, sont fixés des objectifs (8 à 10 par ambition) regroupés par thèmes et proposées des pistes d'actions concrètes à mener ensemble.

Ce "projet 2013-2017" constitue le cadre de travail de tous les acteurs de l'académie en partenariat avec les collectivités et toutes celles et tous ceux qui font confiance à l'Éducation nationale.

Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui permettra d'infléchir certaines actions.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour qu'ensemble nous puissions réaliser ces quatre ambitions et faire encore plus progresser nos élèves sur la voie de la réussite.

William MAROIS

Recteur de l'académie

Chancelier des universités

RÉUSSITE “Conforter la réussite de tous les élèves”

I - LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

OBJECTIF R1 FAIRE DU SOCLE COMMUN UN PARCOURS DE RÉUSSITE POUR TOUS LES ÉLÈVES

De l'école au collège, l'organisation du temps scolaire, l'attention soutenue à chacun des élèves, la formalisation de projets d'enseignement sont indispensables pour favoriser, à toutes les étapes du parcours de chacun des élèves, l'acquisition de l'ensemble de connaissances, de compétences et de culture que constitue le socle commun.

La mise en œuvre d'actions communes dans chaque niveau d'enseignement garantira la continuité et la cohérence du parcours scolaire de l'élève.

ACTIONS :

- Renforcer, à tous les niveaux, les programmes personnalisés de réussite éducative pour mieux accompagner les élèves en difficultés.
- Amener les équipes pédagogiques à formaliser un projet d'enseignement qui intègre quatre priorités : mettre en activité les élèves de sorte qu'ils construisent des compétences, prendre en compte la diversité de leurs modes d'apprentissage et du rythme de leurs acquisitions, pratiquer une évaluation donnant place tant aux compétences qu'aux connaissances, articuler le projet d'enseignement à celui de l'école ou de l'établissement.
- Poursuivre l'accompagnement des équipes d'écoles et des collectivités visant une mise en œuvre réussie de la semaine de quatre jours et demi et l'organisation d'un temps scolaire propice aux apprentissages.



OBJECTIF R2 ASSURER LA MISE EN PLACE DES FONDAMENTAUX À L'ÉCOLE

La maîtrise du savoir lire, écrire et compter est essentielle pour donner les bases d'un parcours scolaire réussi. Dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des stratégies pédagogiques donnant place à la différenciation, à la progressivité des apprentissages et à la construction des compétences seront développées de l'école maternelle à l'école élémentaire.

ACTIONS :

- Encourager les équipes enseignantes à développer des actions spécifiques en matière de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, et des stratégies pédagogiques donnant place à la construction de compétences et de connaissances tant en classe maternelle qu'en élémentaire.
- Développer des formations d'enseignants pour garantir une meilleure prise en charge des difficultés précoces des élèves afin de diminuer le redoublement.
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de la refondation de l'école de la république : “plus de maîtres que de classes” et “accueil des 2-3 ans”.
- Développer le plaisir de lire, d'écrire et de chercher.

OBJECTIF R3 RENFORCER LA CONTINUITÉ ÉCOLE - COLLÈGE AU SEIN DE RÉSEAUX PÉDAGOGIQUES DU SOCLE

La mise en œuvre, tout au long de la scolarité obligatoire, du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et la création dans la loi d'orientation et de programmation du cycle de consolidation associant CM1, CM2 et 6^e conduisent à renforcer l'efficacité du travail de qualité déjà réalisé entre les écoles et les collèges afin d'assurer la cohérence et la progressivité du parcours des élèves.

ACTIONS :

- *Accompagner écoles et collèges dans la mise en place du conseil école-collège et du cycle de consolidation associant CM1, CM2 et 6^e.*
- *Aider les équipes à mettre en œuvre l'école du socle commun en prenant appui sur le développement de personnes-ressources et la formation des co-pilotes de réseau pédagogique.*
- *Développer les instruments de suivi et d'évaluation des compétences des élèves renforçant le dialogue école-collège.*
- *Développer les formations communes aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.*
- *Favoriser sur la base du volontariat les échanges de services ou les co-interventions.*
- *Utiliser l'école ouverte comme moment privilégié d'accueil des nouveaux collégiens.*

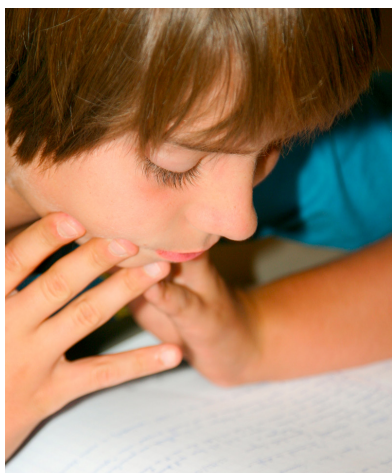


OBJECTIF R4 ASSURER LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN AU COLLÈGE

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la classe de 3^e est l'objectif qui nous est collectivement assigné par la Nation. Toutes les actions menées au collège doivent être orientées vers cet objectif.

ACTIONS :

- *Poursuivre les interventions dans les collèges volontaires de personnes-ressources afin d'aider les équipes à unir leurs efforts pour permettre à chaque élève de construire toutes les compétences du socle commun.*
- *Veiller à la qualité et au suivi de l'accompagnement personnalisé.*
- *Procéder à une évaluation progressive des compétences et des connaissances du socle commun.*
- *Expérimenter des dispositifs d'évaluation nouveaux, "classe sans notes", auto-évaluation, co-évaluation, en veillant à associer très étroitement les familles, notamment les plus éloignées de l'école.*



OBJECTIF R5 CONFORTER LA POLITIQUE AMBITIEUSE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

“Cap 2015” a engagé l'académie dans une politique ambitieuse d'apprentissage des langues vivantes. Cette politique sera confortée dans le cadre de l'école du socle puis tout au long de la scolarité.

ACTIONS :

- *Evaluer les effets du dispositif “classes bilingues”.*
- *Accompagner les élèves de primaire dans leur choix de classe bilingues qui s'inscrira en cohérence avec la carte des langues du bassin d'éducation.*
- *Développer les formations communes des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés permettant d'intégrer l'utilisation du portfolio de compétences à l'enseignement en langues vivantes pour garantir la continuité des apprentissages, de tenir les objectifs de validation des niveaux du cadre européen commun de référence (CECRL) et, en cas de besoin, de mettre en œuvre les remédiations qui s'imposent.*

INDICATEURS :

- Proportion d'élèves entrant en 6^e avec au moins 1 an de retard.
- Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2.
- Taux de redoublement en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e.
- Proportion d'élèves de 3^e ayant au moins 1 an de retard.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 du socle commun.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 du socle commun.
- Taux d'accès au diplôme national du brevet.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de 3^e les compétences du socle commun.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de CM2 la compétence du socle commun : “pratique de la langue vivante étrangère”, niveau A1.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de 3^e la compétence du socle commun : “pratique d'une langue vivante étrangère”, niveau A2.
- Pourcentage d'élèves de terminale ayant le niveau B1 de pratique d'une langue étrangère.



II - LES PARCOURS BAC-3 À BAC+3

OBJECTIF R6 PROPOSER AUX ÉLÈVES ET APPRENTIS DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ OFFRANT DES PERSPECTIVES DIVERSIFIÉES

Il faut proposer aux élèves qui le souhaitent, une formation professionnelle adaptée aux aspirations et aux aptitudes des jeunes leur permettant de véritables choix et leur offrant tout à la fois des perspectives d'insertion et de poursuites d'études.

ACTIONS :

- Renforcer les liens entre collèges et lycées d'un même secteur pour préparer l'orientation post-3^e.
- Veiller à une mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé répondant aux besoins des élèves.
- Proposer, en formation initiale, un ensemble de parcours au sein d'établissements en réseau tout en offrant aux jeunes la possibilité de choisir leur statut.
- Permettre à des élèves de seconde générale et technologique de rejoindre la première professionnelle par un système de passerelles.
- Préparer les bacheliers professionnels qui le souhaitent à intégrer une section de technicien supérieur (par l'accompagnement personnalisé, des parrainages,...).
- Accueillir et accompagner les bacheliers professionnels en section de technicien supérieur.



OBJECTIF R7 CONSTRUIRE DES PARCOURS POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DE RÉUSSIR LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les bacheliers généraux et technologiques de l'académie présentent un taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale. Il convient donc, dès le lycée, de favoriser leur réussite, non seulement au baccalauréat mais aussi dans la suite de leur cursus.

ACTIONS :

- Donner à l'accompagnement personnalisé toute sa dimension en matière d'information et d'orientation dès la classe de première, au moins.
- Développer au lycée le tutorat et les stages de remise à niveau.
- Mettre en cohérence par le projet d'établissement les différentes actions menées en matière d'information et de conseil.
- Multiplier les actions de liaison entre le lycée et le supérieur, notamment séries générales-université et séries technologiques-IUT.
- Développer, par une meilleure information, la poursuite d'études des bacheliers technologiques en IUT.

OBJECTIF R8 ACCROÎTRE L'ACCÈS DES ÉLÈVES DE MILIEUX DÉFAVORISÉS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
La réussite et les choix d'orientation des élèves sont encore trop souvent liés aux déterminismes sociaux, culturels et familiaux. Il convient de nous mobiliser pour accompagner tous les jeunes et renforcer des ambitions scolaires diversifiées.

ACTIONS :

- Renforcer les dispositifs des cordées de la réussite avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Veiller à l'ouverture sociale des filières sélectives en facilitant leur accès aux meilleurs bacheliers originaires d'établissements ruraux ou situés dans des zones défavorisées.
- Développer les "étudiants ambassadeurs" pour présenter des parcours de réussite.

INDICATEURS :

- Taux d'accès des filles dans les différentes filières.
- Taux d'accès à un baccalauréat général ou technologique des élèves de 2nde générale et technologique.
- Taux d'accès à un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BTS des élèves et apprentis de 1^{re} année des cycles de formation correspondants.
- Taux de redoublement en 2nde générale et technologique.
- Proportions d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- Taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS.
- Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- Taux de poursuite des bacheliers technologiques vers un BTS ou vers un DUT.
- Réussite des élèves issus de familles appartenant aux PCS défavorisées.



III - L'ÉCOLE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

OBJECTIF R9 GÉNÉRALISER LES OUTILS NUMÉRIQUES ET LEURS USAGES PÉDAGOGIQUES

L'académie de Nantes a été pionnière, en partenariat avec les collectivités, dans la mise en place de l'ENT du second degré e-lyco. Il convient maintenant de développer les ressources et les usages pédagogiques au service des apprentissages des élèves et d'intégrer le premier degré dans cette dynamique avec e-primo. Les objectifs et les actions font partie intégrante de la feuille de route académique du numérique rédigée dans le cadre de la stratégie nationale "Faire entrer l'école dans l'ère numérique".

ACTIONS :

- *Développer, avec e-lyco maintenant généralisé, les usages pédagogiques numériques dans les établissements.*
- *Mettre en œuvre les dispositifs numériques d'accompagnement des élèves de l'éducation prioritaire.*
- *Mettre en place le dispositif e-primo dans les écoles.*
- *Former les enseignants et organiser des journées d'échanges et d'information.*
- *Produire et mutualiser des ressources pédagogiques numériques.*
- *Développer la culture numérique de l'encadrement afin qu'il en porte les enjeux dans les enseignements.*

OBJECTIF R10 FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

Il existe dans l'académie un réel dynamisme pédagogique qui se traduit notamment par la mise en place de dispositifs orientés vers l'acquisition des connaissances et des compétences. Un important travail de repérage, de mobilisation et d'encouragement doit être réalisé.

ACTIONS :

- *Conforter les actions menées par la cellule académique recherche et développement des innovations et expérimentations (CARDIE).*
- *Organiser chaque année des rencontres académiques de l'innovation pédagogique.*
- *Diffuser plus largement les "bonnes pratiques".*
- *Mettre en place une recherche-action en direction de l'encadrement : "Accompagner une démarche collective de changement".*

INDICATEURS :

- Pourcentage d'écoles intégrant l'ENT e-primo.
- Taux de fréquentation des espaces collaboratifs et pédagogiques d'e-lyco et d'e-primo.
- Proportion d'écoles ou d'établissements concernés par les actions déclarées sur expérithèque.
- Pourcentage de cadres engagés dans la recherche-action "accompagner une démarche de changement".

INSERTION *“Favoriser une insertion réussie dans la société”*

I – L'INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF I1 ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'ORIENTATION DES ÉLÈVES

L'orientation est un processus continu qui doit être accompagné tout au long de la scolarité au collège comme au lycée puis dans l'enseignement supérieur. Le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel doit devenir le cadre de référence de tous les acteurs de l'académie pour accompagner les élèves.

ACTIONS :

- Développer, en s'appuyant sur les services académiques d'information et d'orientation, la mise en œuvre du “service public régional de l'orientation”, en lien avec les partenaires concernés.
- Mettre en œuvre dans chaque établissement le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
- Généraliser l'utilisation du “webclasseur orientation” pour que chaque élève dispose d'un outil personnel retraçant ses expériences et ses acquis.
- Développer le travail sur la représentation des métiers filles/garçons.
- Mettre en œuvre les entretiens personnalisés d'orientation au collège comme au lycée.
- Développer les “élèves ambassadeurs” pour présenter les formations des lycées en collège.

OBJECTIF I2 ÉTABLIR UNE CARTE DE FORMATION ADAPTÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

La carte des formations doit répondre d'abord à l'acquisition d'un premier niveau de qualification pour les jeunes les plus en difficulté. Son élaboration du niveau V au niveau III doit permettre d'offrir aux élèves des voies professionnelles et technologiques des parcours sécurisés et cohérents, prenant appui sur des réseaux d'établissements de formation.

Sous statut scolaire comme sous statut d'apprenti, elle doit prendre en compte les possibilités d'insertion professionnelle des jeunes et l'évolution des métiers tout en veillant à sa cohérence du point de vue de l'équité territoriale.

Elle repose sur un partenariat étroit et confiant avec le Conseil régional.

ACTIONS :

- Veiller à l'existence d'une offre de niveau V de proximité, cohérente avec les besoins économiques locaux, et suffisamment développée pour les jeunes disposant d'une mobilité géographique réduite.
- Rendre possibles les parcours du niveau V au niveau III avec une mise en réseau effective des établissements au sein d'un même bassin ou d'une collaboration inter-bassins.
- Veiller à préserver les équilibres territoriaux en matière de formation professionnelle.
- Veiller à faire évoluer la carte des formations en fonction des évolutions des métiers et des besoins du monde économique, des débouchés en termes d'insertion, de l'attractivité (demande sociale) et des places vacantes.
- Mettre en place un développement raisonné de passerelles (CAP / Baccalauréat professionnel, 2nde GT / 1^{er}e baccalauréat professionnel,...) en fonction des besoins identifiés.
- Établir les parcours possibles en définissant les champs professionnels en lien avec les baccalauréats professionnels correspondants et en cohérence avec les diplômes de niveau V et niveau III.
- Poursuivre la labellisation des lycées des métiers.

OBJECTIF I3 DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Un développement des relations avec les milieux professionnels est indispensable afin de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et des apprentis.

Ces relations doivent permettre de mieux informer sur les métiers, de connaître les débouchés et l'évolution des besoins des milieux professionnels, de faire découvrir aux élèves, à travers des périodes de découverte et de formation en milieu professionnel, les spécificités des métiers.

ACTIONS :

- Développer les stages de découverte en milieu professionnel pour les élèves.
- Encourager les enseignants volontaires à utiliser la possibilité de découvrir un milieu professionnel.
- Décliner et opérationnaliser les conventions nationales au niveau académique.
- Promouvoir le développement de conventions académiques spécifiques.
- Encourager le travail réalisé localement dans les Comités de Liaison Éducation Économie (CLEE) et développer les partenariats locaux.
- Mobiliser les Ingénieurs Pour l'École (IPE) et les conseillers de l'enseignement technologique pour crédibiliser l'information, communiquer aux élèves sur les métiers et les parcours possibles en entreprise.

OBJECTIF I4 DÉVELOPPER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Au-delà de la formation initiale, l'éducation nationale est présente auprès des salariés, des employeurs ou des personnes en recherche d'emploi pour mettre en place des actions d'acquisition de nouvelles compétences (dans le cadre de la formation continue au sein des GRETA) ou de validation de compétences (dans le cadre de la VAE).

ACTIONS :

- Renforcer le dialogue avec le Conseil régional dans le cadre du pilotage du service public de la formation continue.
- Conforter un réseau de GRETA complémentaires et réactifs, proposant des formations de qualité.
- Mettre en place des formations anticipant et accompagnant les mutations économiques dans une logique de sécurisation des parcours des stagiaires.
- Développer la validation des acquis de l'expérience.

INDICATEURS :

- Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Taux d'utilisation du "webclasseur pour l'orientation".



II - L'INSERTION CITOYENNE

OBJECTIF I5 FAVORISER L'APPRENTISSAGE D'UNE CITOYENNETÉ RESPONSABLE

L'école a aussi pour mission de former des citoyens responsables et ouverts. Elle est lieu d'apprentissage des valeurs de la république, du respect des autres et de soi. Cet apprentissage mobilise équipes enseignantes et éducatives et se fait d'abord au travers de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; il peut aussi se faire au travers de différents dispositifs.

ACTIONS :

- Renforcer l'éducation à la santé, que ce soit la prévention des risques ou la formation aux premiers secours (apprendre à porter secours dans le premier degré, prévention et secours civique de niveau 1 dans le second degré).
- Renforcer l'action des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté avec l'ensemble des acteurs internes et externes.
- Renforcer l'éducation aux médias, tant au travers des actions menées lors des semaines de la presse et des médias d'information à l'école que dans les classes à projet d'éducation aux médias.
- Développer l'éducation au développement durable, que ce soit par des actions ponctuelles, en lien avec les collectivités, ou par la labellisation.
- Développer l'éducation à la défense, notamment par les classes Défense.

OBJECTIF I6 FAVORISER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté n'est pas qu'apprentissage. Elle doit aussi s'exercer dans les écoles comme dans les établissements scolaires et son exercice doit être accompagné par les équipes enseignantes et éducatives, tout particulièrement dans l'optique du "réussir ensemble".

ACTIONS :

- Accompagner l'appropriation par les jeunes de la charte de la laïcité à l'école.
- Sensibiliser les jeunes et faire vivre l'égalité filles-garçons et le respect réciproque dès l'école puis dans les établissements du second degré.
- Travailler sur des actions partenariales avec la délégation au droit des femmes.
- Développer des actions collectives de solidarité.
- Faire vivre les instances internes d'exercice de la citoyenneté tant dans les écoles que dans les collèges et les lycées (CVL) en y formant et accompagnant les élèves élus.
- Organiser une action académique de valorisation de l'engagement des élèves.
- Utiliser les actions de l'USEP ou de l'UNSS "Jeunes officiels" comme des moments privilégiés d'exercice des valeurs de la citoyenneté.

OBJECTIF I7 PRÉVENIR LA VIOLENCE ET GÉRER LES CONFLITS INTERNES

Chaque lieu de scolarisation peut connaître des situations de tension ou même des actes de violence ; il convient d'apporter conseil, aide et accompagnement aux écoles ou établissements concernés et un soutien à leurs personnels.

ACTIONS :

- Actualiser, dans chaque département, les protocoles concernant les actes de violence ou la maltraitance.
- Renforcer la mission des équipes mobiles de sécurité auprès des établissements.
- Veiller à la formation des agents chargés de prévention et de sécurité.
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention de la violence dans les établissements.
- Expérimenter des dispositifs de médiation par les élèves.
- Renforcer les dispositifs relais.
- Gérer dans l'établissement les mesures d'exclusion temporaire.

INDICATEURS :

- Nombre de classes à projet d'éducation aux médias (PEM).
- Nombre de classes Défense.
- Taux de participation des lycéens aux élections des "Conseils des délégués pour la vie lycéenne" (CVL).
- Proportion d'actes de violence grave signalés.
- Pourcentage d'élèves formés au PCS1

III - L'INSERTION PAR LA CULTURE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE

OBJECTIF 18 DÉVELOPPER UNE ACTION CULTURELLE ACCESSIBLE À TOUS

Le parcours d'éducation artistique et culturelle constitue le cadre de référence pour le développement des actions artistiques et culturelles dans les écoles et les établissements scolaires. Fondé sur la continuité et la cohérence de l'école au lycée, il s'appuie sur des projets et des partenariats.

ACTIONS :

- Définir et mettre en œuvre dans chaque école et établissement scolaire le parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Développer les partenariats avec la DRAC, les acteurs de la culture et les collectivités.
- Développer l'accompagnement des référents culturels.
- Veiller à l'équité territoriale en matière de parcours artistique et culturel.
- Promouvoir des projets qui se développent à l'échelle d'un territoire, mettant en jeu la diversité des partenaires : État, collectivités, opérateurs culturels,...

OBJECTIF 19 RENFORCER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ouverture à l'international est d'abord une opportunité pour améliorer les compétences linguistiques des élèves, mais c'est aussi l'occasion pour eux de s'ouvrir à une autre culture et de mieux comprendre leurs partenaires.

Les programmes qui soutiennent les échanges internationaux permettent de favoriser différents types de mobilité des élèves. Enfin, l'international vise également à favoriser les échanges de pratiques entre enseignants et chefs d'établissement au moyen de programmes de mobilité notamment en Europe.

ACTIONS :

- Renforcer les échanges avec des écoles ou établissements étrangers, en s'appuyant sur les outils numériques.
- Développer au plan académique des partenariats privilégiés avec certains pays en appui des projets des écoles et des établissements.
- Accompagner dans leurs échanges les sections européennes et internationales, ainsi que les sections permettant la double diplomation.

INDICATEUR :

- Nombre de projets de mobilité déposés par l'académie (élèves, enseignants, cadres, mobilité entrante, sortante ou virtuelle).



SOLIDARITÉ *“Ne laisser personne au bord du chemin”*

I - LA PERSONNALISATION DES PARCOURS

OBJECTIF S1 ACCOMPAGNER LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les réseaux de l'éducation prioritaire (actuellement ECLAIR et RRS) accueillent les élèves les plus socialement défavorisés. Ces publics, sensibles à toutes formes de rupture, nécessitent un accompagnement plus marqué, notamment sur le plan des démarches et des pratiques pédagogiques, afin de les conduire à la réussite scolaire.

ACTIONS :

- *Instituer un comité académique de pilotage et de suivi de l'éducation prioritaire.*
- *Développer l'accompagnement par les corps d'inspection en centrant cet accompagnement sur les pratiques de classe mises en œuvre par les équipes disciplinaires et pédagogiques.*
- *Recentrer la logique des apprentissages sur l'acquisition des compétences du socle commun, et en tout premier lieu la maîtrise de la langue française, préalable à toute réussite scolaire, sociale et personnelle.*
- *Mettre au cœur du pilotage pédagogique de chaque réseau la question de la prise en charge de la difficulté scolaire.*
- *Initier au sein de la communauté éducative une réflexion collective sur les relations avec les parents de façon à les impliquer dans le parcours de leur enfant.*
- *Favoriser la bonne estime de soi de chaque élève par une valorisation de ses réussites.*
- *Développer l'école ouverte.*

OBJECTIF S2 FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE PERSONNALISATION

Que ce soit à travers les activités pédagogiques complémentaires à l'école, les programmes personnalisés de réussite éducative à l'école et au collège, ou l'accompagnement personnalisé au collège ou au lycée, un accent a été mis sur une prise en charge plus spécifique du besoin des jeunes.

Il faut renforcer l'efficacité de ces dispositifs qui doivent consolider les compétences des élèves auxquels ils sont proposés.

ACTIONS :

- *Mettre en place de réels accompagnements personnalisés pour prendre en charge les difficultés individuelles à l'école et réduire les retards à l'entrée au collège.*
- *Poursuivre au collège les efforts réalisés pour substituer des dispositifs d'accompagnement personnalisé au redoublement.*
- *Dans le cadre des passerelles, veiller à un repérage des besoins spécifiques des élèves.*
- *Renforcer l'efficacité des dispositifs de personnalisation.*
- *Veiller à intégrer les dispositifs de personnalisation au quotidien de la classe, en y traitant la difficulté scolaire en son sein, afin d'éviter les inconvénients d'une prise en charge hors de la classe.*

INDICATEURS :

- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'un PPRE à l'école élémentaire.
- Pourcentage d'élèves de CM1 et CM2 ayant bénéficié d'un stage de remise à niveau pendant les congés scolaires.
- Pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif (dans les collèges l'organisant).
- Écarts des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de 3^e, les compétences 1 et 3 du socle commun (palier 3) entre ECLAIR et hors Éducation prioritaire et entre Réseaux de réussite scolaire et hors Éducation prioritaire.
- Écart des taux de réussite au diplôme national du brevet entre ECLAIR et hors Éducation prioritaire et entre Réseaux de réussite scolaire et hors Éducation prioritaire.
- Pourcentage de réussite aux paliers 1 et 2 du socle des élèves des écoles des réseaux qui concentrent la difficulté scolaire.
- Notes aux épreuves écrites du DNB en mathématiques et en français dans les réseaux qui concentrent la difficulté scolaire.
- Pourcentage des enseignants de ces réseaux participant aux dispositifs d'accompagnement des innovations.
- Nombre de visites et temps consacré par les corps d'inspection à l'accompagnement des réseaux ECLAIR et des réseaux pédagogiques.

II - LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES

OBJECTIF S3 FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La scolarisation des élèves en situation de handicap tant dans les écoles et les établissements que dans les structures spécifiques CLIS et ULIS s'est beaucoup développée ces dernières années. Il convient de veiller à une prise en charge et à un accompagnement adapté des élèves et pour ceux relevant des CLIS et des ULIS à une réelle inclusion dans les classes.

ACTIONS :

- Favoriser la mise en réseau des lycées professionnels d'un même bassin afin d'élargir l'offre de formation des élèves relevant des dispositifs ULIS lycée.
- Accompagner les jeunes en situation de handicap et/ou en difficulté dans leur recherche de stage en lien avec la construction du projet professionnel.
- Informer les entreprises sur les aides dont elles peuvent bénéficier pour la formation professionnelle et l'embauche de jeunes en situation de handicap.
- Accompagner les élèves en situation de handicap dans leur orientation y compris lors de l'entrée dans le supérieur.
- Porter une attention particulière aux parcours scolaires des élèves avec autisme.
- Renforcer et harmoniser la formation des AVS et des autres accompagnants.
- Évaluer les dispositifs (CLIS, ULIS).



OBJECTIF S4 ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ÉLÈVES

Des jeunes rencontrent des difficultés personnelles, sociales, économiques ou de santé ; une prise en charge leur est indispensable pour leur permettre une scolarité réussie.

Ce doit être une préoccupation partagée par les équipes des écoles, des établissements et les personnels médico-sociaux.

ACTIONS :

- Assurer le dépistage des troubles d'apprentissage des élèves au cours de leur sixième année et prendre en charge les problèmes de santé des élèves le plus tôt possible.
- Assurer un suivi de la scolarité des élèves à besoins particuliers : projet d'accueil individualisé (PAI), projet personnalisé de scolarisation (PPS), service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)...
- Favoriser la continuité des apprentissages et l'accès à la préparation de certifications aux jeunes relevant du secteur pénitentiaire.
- Mieux accompagner les parcours scolaires des élèves intellectuellement précoces (EIP).

OBJECTIF S5 PRENDRE EN CHARGE LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants maîtrisant imparfaitement la langue française nécessitent un accueil et un accompagnement spécifiques réalisés dans les écoles et les établissements et assistés par le CASNAV.

ACTIONS :

- Poursuivre l'harmonisation des protocoles d'accueil et de suivi.
- Valider les acquis en utilisant le Livret de compétences et le Livret des apprentissages pour favoriser la continuité des parcours scolaires.
- Créer un réseau de professeurs référents Français Langue Seconde 2nd degré.
- Faire entrer le Français Langue Seconde dans l'École du numérique en diffusant dans l'académie "le cartable voyageur" élaboré par l'antenne départementale de Vendée et en lançant un concours académique "FLS & numérique".

OBJECTIF S6 MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT "ADAPTÉ"

Les élèves de l'enseignement adapté sont des collégiens ou des lycéens à qui l'on propose un parcours particulier dans ou hors du collège ou du lycée. Cette adaptation ne doit pas faire oublier que l'acquisition du socle de connaissances, de compétences et de culture reste l'horizon et l'ambition de nos actions.

ACTIONS :

- *Coordonner l'action des Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (EGPA) par la mise en place d'un comité de pilotage académique.*
- *Rééquilibrer l'offre des ressources pédagogiques en mettant l'accent sur les enseignements généraux.*
- *Favoriser la prise en charge des enseignements en EGPA par les professeurs de lycée et de collège.*
- *Favoriser l'inclusion des SEGPA dans les collèges.*

INDICATEURS :

- Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap du second degré.
- Taux de couverture des prescriptions des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Pourcentage d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans.
- Pourcentage d'élèves des réseaux ECLAIR ayant bénéficié d'un bilan de santé à 6 ans.
- Taux de passage en CAP sous statut scolaire des élèves de 3^e SEGPA.



III - LA PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME ET DU DÉCROCHAGE

OBJECTIF S7 PRÉVENIR ET TRAITER LE DÉCROCHAGE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le décrochage commence très souvent par du désintérêt et de l'absentéisme. C'est donc d'abord dans la classe que doit commencer la prévention puis dans l'établissement, qui doit se doter d'un "référént décrochage" et d'une cellule de veille.

Dans le premier degré, le manque d'investissement dans les apprentissages et la représentation négative de l'école pour certains élèves, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue des équipes enseignantes pour construire des habitudes d'assiduité.

ACTIONS :

- Définir un plan académique spécifique de prévention de l'absentéisme et du décrochage.
- Former les "référénts décrochage" et dynamiser les cellules de veille pour une prise en charge des décrocheurs prioritairement dans l'établissement.
- Relier la prévention du décrochage à celle de l'illettrisme : développer et stabiliser les compétences des élèves (lire, écrire, dire) en maîtrise de la langue à partir d'un travail sur les compétences langagières dans toutes les disciplines.
- Mener des projets motivants pour construire l'assiduité des élèves.
- Développer la participation des personnels de santé et sociaux au suivi des élèves absentéistes et des décrocheurs.

OBJECTIF S8 DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS PERMETTANT D'ACCUEILLIR DES DÉCROCHEURS

Un élève qui a décroché doit avant tout reprendre confiance en lui. C'est la première action à mener.

Il faut ensuite, et c'est l'objectif du réseau FOQUALE, lui proposer des dispositifs qui lui permettront d'acquérir au moins une qualification de base.

ACTIONS :

- Développer les liaisons entre les établissements et les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- Développer des actions spécifiques permettant aux jeunes de reprendre le chemin d'une qualification.
- Faciliter les retours en formation initiale. En début d'année ou en cours d'année les places vacantes représentent, pour des objectifs différents, une opportunité de raccrochage.
- Construire via les réseaux FOQUALE (établissements, inspection, CIO, MLDS...) un protocole académique d'accès à ces places mobilisables.

INDICATEURS :

- Taux d'absentéisme des élèves.
- Taux de passage de 1^{re} année en 2^e année de CAP 2 ans
- Taux de passage de 2^{nde} Pro en 1^{re} Pro.
- Taux de passage de 1^{re} Pro en Terminale Pro.
- Nouveaux décrocheurs apparus entre octobre et mars de la même année scolaire.
- Prise en charge des décrocheurs dans le cadre des réseaux FOQUALE.

COOPÉRATION *“Travailler ensemble pour la réussite de tous”*

I - LE SOUTIEN AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PAR LE CONSEIL ET L'ÉVALUATION

OBJECTIF C1 MIEUX ACCOMPAGNER ET SUIVRE ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS DANS LE SOUCI DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Ancrés dans un territoire, une circonscription, un bassin, dans un réseau défini par le parcours des élèves, les écoles et les établissements doivent être accompagnés dans la mise en œuvre des actions de leur projet afin d'articuler les objectifs des différents niveaux de territoire. Les contrats d'objectifs et l'évaluation constituent des éléments de cet accompagnement.

ACTIONS :

- *Aider les écoles et les établissements à construire leur propre référentiel de travail.*
- *Développer l'évaluation des enseignements dans les écoles et les établissements.*
- *Mettre en place des formations pour les personnels d'encadrement portant sur les indicateurs (construction, utilisation,...).*
- *Élaborer un protocole académique d'évaluation d'écoles d'une part, d'établissements d'autre part.*
- *Créer des groupes d'appui pour accompagner les écoles et les établissements dans les différentes phases : diagnostic, projet, contrat d'objectifs, évaluation.*

OBJECTIF C2 RENFORCER L'AIDE AU PILOTAGE ET DÉVELOPPER LES OUTILS DE DIALOGUE

La qualité du pilotage repose sur l'existence d'analyses et de diagnostics partagés, à l'interne dans les écoles et les établissements et à l'externe avec l'autorité académique. Le développement d'outils spécifiques appropriés, la mise en place de dialogues de gestion ou l'actualisation d'outils existants font partie des actions à mener.

ACTION :

- *Construire des outils simples et pragmatiques pour aider au pilotage des unités éducatives et améliorer le dialogue avec l'autorité académique.*
- *Accompagner les établissements dans la mise en œuvre des dispositifs d'auto-évaluation.*
- *Organiser l'évaluation des contrats d'objectifs.*
- *Développer les dialogues de gestion préparatoires aux rentrées.*

INDICATEURS :

- Pourcentages d'écoles et d'établissements ayant fait l'objet d'une évaluation.

II - LE SOUTIEN A L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS

OBJECTIF C3 ACCOMPAGNER LES PERSONNELS DANS LEUR ENTRÉE DANS LE MÉTIER

L'entrée dans le métier constitue pour tous les personnels un moment particulier qui doit faire l'objet d'une attention spécifique. Pour les personnels enseignants, c'est dans le cadre d'une liaison forte avec l'ESPE que cet accompagnement devra se faire.

ACTIONS :

- Construire les modalités de collaboration avec l'ESPE tant pour les services académiques que pour les écoles et les établissements, lieux de formation.
- Développer l'accueil en académie de tous les personnels qui y sont nouvellement nommés.
- Veiller à la formation des tuteurs.
- Sensibiliser tous les nouveaux enseignants aux modalités de scolarisation des élèves à besoins particuliers.

OBJECTIF C4 ACCOMPAGNER LES PERSONNELS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE PAR LA FORMATION ET LE CONSEIL

La formation est un levier du changement. Elle doit trouver le compromis entre le développement individuel pour des évolutions de carrière, les besoins liés aux évolutions du système éducatif et les besoins spécifiques des écoles et des établissements. L'accompagnement des personnels passe aussi par leur évaluation professionnelle dans toutes les dimensions de leurs fonctions et par la prise en compte des difficultés que certains peuvent rencontrer dans leur carrière.

ACTIONS :

- Poursuivre la construction d'une culture et d'une éthique communes de l'encadrement.
- Accompagner l'évolution des métiers : secrétaires de direction, chefs de travaux, gestionnaires, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation...
- Mettre en œuvre, à côté des actions spécifiques habituelles, des formations communes à l'ensemble des différentes catégories de personnels.
- Favoriser une gestion et un accompagnement toujours plus individualisés des carrières.
- Mettre en œuvre des plans de formation orientés vers les besoins des élèves.
- Accompagner les équipes pédagogiques, notamment par la mise en œuvre de formations de proximité, pour favoriser l'inclusion scolaire et préparer au 2 CA-SH.
- Proposer aux équipes pédagogiques une formation visant à améliorer la scolarisation des élèves à besoins particuliers et développer les ressources pédagogiques académiques en ligne dans ce domaine.

OBJECTIF C5 FAVORISER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES DANS LES TERRITOIRES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DE LA RURALITÉ

La stabilité des équipes dans ces territoires conditionne la mise en œuvre de projets innovants sur la durée. Il s'agit de trouver des modalités d'encouragement et de reconnaissance pour l'engendrer.

ACTIONS :

- Identifier les secteurs de l'académie dans lesquels se produit une rotation rapide des personnels.
- Mettre en place, dans ces secteurs, une gestion personnalisée des ressources humaines en matière d'affectation, de formation et de gestion de carrière.
- Prendre en compte l'engagement des enseignants dans des projets pédagogiques, éducatifs et culturels innovants visant à favoriser l'estime de soi et l'exercice des compétences des élèves en difficulté scolaire.
- Encourager les formations de proximité.

INDICATEURS :

- Taux de stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire.
- Pourcentage de formations communes à l'encadrement.
- Pourcentage des enseignants des territoires de l'éducation prioritaire ayant fait l'objet d'une évaluation.

III - LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

OBJECTIF C6 RENFORCER LES PARTENARIATS CONFIANTS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre des nouvelles dispositions législatives, le partenariat avec les collectivités territoriales doit se penser dans une approche confiante, orientée vers la cohérence des actions et la réussite de tous les élèves.

ACTIONS :

- Développer les relations de proximité nouées avec les collectivités (région, départements, communes) par une meilleure information sur la politique d'éducation.
- Renforcer les relations pour les préparations de rentrée.
- Définir les modalités de contractualisation tripartite.
- Assurer un suivi des dossiers communs (numérique, culture,...).
- Apporter une expertise aux collectivités territoriales afin de favoriser la mixité sociale et la scolarisation des élèves à besoins particuliers.
- Renforcer les relations avec les cinq MDPH de l'académie en vue d'harmoniser les pratiques et les réponses apportées aux familles d'enfants en situation de handicap.

OBJECTIF C7 RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Il s'agit d'abord de construire une école de la réussite dans une perspective de coéducation avec les familles. Une attention plus grande devra être portée aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

ACTIONS :

- Assurer la participation des associations de parents d'élèves à besoins particuliers dans les groupes de travail académiques.
- Associer étroitement les familles au développement du numérique dans les écoles et les établissements.
- Développer l'aide à la parentalité.
- Mettre en œuvre les dispositifs nationaux tels que la mallette des parents...

OBJECTIF C8 DÉVELOPPER LES PARTENARIATS DE PROXIMITÉ

De nombreux autres partenaires apportent leur expertise dans des domaines pédagogiques et éducatifs, dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ou dans des actions liées à la citoyenneté. Leurs actions prennent toute leur place et doivent s'intégrer dans le projet académique.

ACTIONS :

- Développer les relations avec les services de police, de gendarmerie et de la justice.
- Nouer des partenariats avec les institutions et les associations qui interviennent dans le cadre de l'égalité des chances et de l'éducation prioritaire.
- Renforcer les liens avec les associations complémentaires de l'école.

Note : Les indicateurs académiques sont liés au référentiel des indicateurs ministériels (APAÉ : aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements)



PROJET D'ACADÉMIE

2013 - 2017

Retrouvez toute l'actualité de
l'académie de Nantes sur :
www.ac-nantes.fr

 webtv.ac-nantes.fr

 www.facebook.com/acnantes

 twitter.com/acnantes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

